

Notre

Forêt

REÇU le
12 AVR. 2011
Dép:...

Revue de la
Forêt Privée en

Régions Centre et Ile-de-France



Centre Régional de la
Propriété Forestière



Le 7 juin agissez pour votre forêt : Votez !

Actualité p.2

Gestion

- 3 • Ne restez pas seul face à votre forêt
- 4 • Régénérer le chêne : entre économie et efficacité
- 5 • Recette pratique pour concilier populi-culture et biodiversité

Filière

- 6 • Des palettes certifiées PEFC
- 7 • Prix des bois aux ventes d'automne 2010

Pratique

- 8 • 38 fiches pour tout savoir... ou presque !
- 9 • Est-ce bien utile de se former ?

Information des régions p.10

Courrier des lecteurs p.11

Vos prochaines réunions p.12

Vos contacts p.12

Vous avez un document de gestion durable :

L'instruction de votre Plan Simple de Gestion (PSG) vous a permis de rencontrer le technicien du CRPF. Votre adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles peut-être également. Le dialogue que vous avez alors engagé en visitant votre forêt vous a éclairé sur les choix possibles de bonne gestion pour les 10 à 20 ans à venir.

Le technicien a ensuite présenté votre PSG en Commission du CRPF. Elle comprend un ingénieur et 2 Conseillers du CRPF. Ces derniers sont **élus par vous** ; ils sont propriétaires forestiers, ils connaissent vos problèmes et font donc prévaloir chaque fois que nécessaire le sentiment de propriétaire que vous êtes.

In fine c'est l'ensemble des Conseillers, réunis en Conseil de Centre, qui agréé votre PSG.

Vous êtes soucieux de l'avenir de votre forêt :

Le Conseil de Centre délibère sur **l'ensemble des activités** du CRPF : conseils, réunions d'information, publications (fiches, revue, lettre électronique...), orientation vers les professionnels de la forêt...

Au fil du temps le CRPF s'est imposé par sa compétence, sa totale neutralité comme un interlocuteur efficace. Il est perçu de même par l'Etat, la Région, le Département, faisant ainsi entendre la parole du sylviculteur.

En votant massivement **le 7 juin** vous renforcerez cette réputation et vous **agirez en faveur** de votre forêt.

Edito



Retrouvez tous
ces articles sur
www.crpff.fr/lfc

Geoffroy de MONCUI
Président du CRPF



Des palettes certifiées PEFC

La scierie Synergie à Saint-Amand-Montrond.

Après les produits, PEFC* certifie les emballages. Voilà un logo qui « emballe » tous les secteurs !

La scierie Synergie produit du bois à palette à Saint-Amand-Montrond (Cher). Elle est certifiée PEFC depuis juin dernier. Son Directeur Julien BIANCHETTA nous explique les raisons de ce choix.

Présentez-nous Synergie

C'est une scierie industrielle spécialisée dans le bois d'emballage, essentiellement à destination de palettes. Elle fait partie du groupe PGS (Palettes Gestion Services), leader français dans l'emballage bois et du sciage à palettes. La scierie consomme **170 000 stères/an** de résineux et s'approvisionne sur un rayon de 200 km. Elle emploie 20 salariés.

Quelles raisons vous ont poussé à la certification PEFC ?

L'objectif est de sceller notre **volonté de garantir la ressource** sur le long terme. Nous exploitons une richesse naturelle, nous devons donc la préserver et inciter à la préserver. PEFC permet d'afficher clairement cet engagement. Il nous oblige aussi à nous inscrire dans un processus d'amélioration continue en termes de traçabilité.

Cette certification répond également à une évolution des marchés. Les palettes produites par notre groupe sont vendues dans des secteurs très variés, de même que nos produits connexes (sciure...), notamment **la papeterie et les fabricants de panneaux** ; ces 2 clients sont très engagés dans la certification de la gestion durable des forêts et de plus en plus exigeants auprès de leurs



Julien Bianchetta

fournisseurs. Ils ont donc accueilli très favorablement notre démarche, comme l'ensemble de nos clients. Le Groupe PGS nous a largement guidé et accompagné.

Enfin, en tant qu'acteur de la filière bois, nous ne pouvions pas échapper à cette certification : c'est une obligation, un **devoir moral**.

Quelles sont les retombées et les perspectives ?

La conjoncture économique est encore peu porteuse. Les retombées sont donc faibles pour l'instant. Toutefois PEFC nous a permis de nous positionner sur certains marchés.

En outre, nous espérons que notre certification stimulera celle de l'amont de la filière. Pour vendre des produits PEFC, il faut que tous les maillons de la chaîne soient certifiés. Même si les statistiques progressent, il faut encore

augmenter les volumes de bois PEFC. Les propriétaires doivent rejoindre ce système pour soutenir nos entreprises et inscrire leur patrimoine dans la gestion durable.

*Propos recueillis par
Christine POMPOUGNAC
Ingénieur au CRPF*

Contacts :

Olivier BILLEAU (PEFC-Ouest) au 02 40 40 26 38 ou pefc-ouest@crpf.fr

Xavier JENNER (CRPF en Ile-de-France) au 01 39 55 25 02 ou xavier.jenner@crpf.fr

Christine POMPOUGNAC (CRPF en Région Centre) au 02 38 53 89 16 ou christine.pompougnac@crpf.fr

**Programme de reconnaissance des certifications forestières. PEFC certifie les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une démarche de gestion durable de leur forêt. Il assure ensuite la traçabilité du bois qui en est issu en certifiant les entreprises ; leur chaîne de contrôle garantit la provenance des bois au consommateur final, notamment grâce au logo (visuel).*

Adhésion : à tout moment pour 5 ans sur la totalité de la surface.

Pour 5 ans : 20 Euros (frais de dossier) + 0,60 Euro /ha

Soient 80 Euros pour 100 ha et pour 5 ans

Ou 50 Euros pour 50 ha et pour 5 ans